

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre de
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 10 MARS 1997
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 41 votants

Tous les Délégués

sauf : MM. BABILON, WINLING (excusés) représentés respectivement par les
Délégués Suppléants MM. SCHERTZ et KLIPFEL J. L.

M. VILLEMOT (excusé)

N° 021997

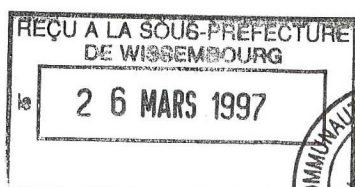
OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR

Le Président rappelle au Conseil les dispositions mises en place par le
Décret n° 82/979 du 19 novembre 1982 et l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983,
relatifs à l'indemnité de conseil qui peut être versée au Comptable du Trésor,
comptable de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer.

Il informe les élus qu'il a demandé le concours de Madame LANG, Comptable du
Trésor à Woerth, qui a accepté, pour l'assister dans tous les domaines de la gestion
communautaire relevant de sa compétence.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide
à l'unanimité :***

- d'accorder à Madame LANG l'indemnité de conseil prévue
par les textes susvisés au tarif et selon les modalités fixées
par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 (J. O.
du 17 décembre 1983) ;***
- de verser cette indemnité à compter de l'Exercice 1997 et
pour toute la durée du mandat du Conseil Communautaire
actuel.***



Pour copie conforme

WOERTH, le 12 mars 1997

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by 'LOGEL'.